

Fiche d'accompagnement de la déclaration des basses-cours

Un "vide sanitaire" de palmipèdes en gavage et à gaver sera fait dans le grand Sud Ouest du 25 avril au 16 mai.

Cette situation liée à l'épidémie d'influenza aviaire actuelle est motivée par les raisons suivantes :

- la très forte contamination des élevages de palmipèdes n'aurait plus permis la commercialisation des produits assez rapidement, en raison de la réglementation mondiale (OIE) sur ce virus ;
- nous arrivions à une situation telle que la cohabitation avec les autres espèces de volailles devenait impossible (virus mortel pour les pintades, poulets et dindes) ;
- nous commençons à voir apparaître des symptômes graves sur des palmipèdes fragilisés (oies et canards en gavage) ;
- les virus influenza évoluent inéluctablement, dans les espèces domestiques, vers une situation de plus en plus épizootique et pathogène pour les volailles.

Ce vide sanitaire va permettre de se débarrasser du virus si nous agissons sur les 4 secteurs sensibles au virus que sont :

- les palmipèdes de la filière grasse en "vidant" le Sud Ouest de ces oiseaux porteurs et en effectuant un vide sanitaire complet pendant la période du 25 avril 16 mai,
- les autres volailles sensibles en restreignant les parcours extérieurs pendant cette période pour éviter l'apparition de foyers dans ces espèces,
- **les basses-cours devront être recensées**, qu'elles soient d'autoconsommation, de petite consommation, ou d'agrément, **pour être confinées pendant la période du 25 avril au 16 mai**. Il sera conseillé de ne pas conserver les palmipèdes de consommation pendant cette période mais sans obligation impérative d'abattage. **Seul le confinement sera obligatoire.**
- la faune sauvage en renforçant la surveillance des oiseaux sauvages; ceci sera renforcé dans le réseau de surveillance SAGIR sur le volet influenza (ONCFS et fédération de chasse en lien avec l'ENVY et le laboratoire départemental).

Du sérieux de ces mesures dépend un redémarrage sans risque sanitaire à partir du 16 mai (9 mai, dans des conditions dérogatoires), mais avec de nouvelles pratiques d'élevage qui sont en cours de concertation avec les professionnels.

La fiche de recensement ci-jointe doit être remplie pour chaque basse-cour avec la situation actuelle ou prévisible au moment du vide sanitaire de la filière palmipède gras (25 avril - 16 mai). A cette période **tous les palmipèdes destinés à produire du foie gras** devront avoir fini leur cycle de production et être abattus pour être consommés. Bien sûr les reproducteurs destinés à renouveler les générations ne sont pas visés par ces mesures.

Les basses cours ne jouent pas actuellement un rôle majeur dans la transmission du virus, de par leurs faibles effectifs. Dans les basses cours mixtes (palmipèdes et gallinacées), les gallinacées (poulets, pintades, dindes) jouent le rôle de sentinelles épidémiologiques puisque le virus est mortel dans ces espèces.

Pendant la période de vide sanitaire, les oiseaux devront être confinés ou avoir leur parcours restreint afin d'éviter les contacts entre groupes d'oiseaux et éteindre ainsi toute possibilité de diffusion virale. Notons que les palmipèdes contaminés ne sont pas porteurs à vie de virus mais se négativent en quelques semaines et le virus ne peut se maintenir que dans les groupes importants.

La mesure de confinement permet donc à la contamination virale de s'éteindre.

Dans les élevages, le vide sanitaire sera accompagné d'un nettoyage et désinfection des bâtiments, des parcours et des fosses à lisiers. Des mesures de nettoyage et désinfection peuvent également être conseillées aux détenteurs d'oiseaux de basse-cour.

Le sérieux de la mise en place de ces mesures conditionne la réussite de l'éradication de l'épidémie actuelle.



FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Vos coordonnées

Nom (ou raison sociale) :

Adresse:

Département : Commune : Code postal

Téléphone fixe Portable : Email :

Si vous exercez une activité agricole ou agroalimentaires, indiquez un des identifiants suivants (un seul suffit):

SIRET : NUMAGRIT :

EDE : ILU : INUAV :

Vos oiseaux

Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) :

.....

Espèces détenues	Nombre
Poules	
Canards	
Oies	
Pigeons	
Dindes	

Espèces détenues	Nombre
Pintades	
Cailles	
Faisans	
Perdrix	
Autres espèces d'oiseaux vivant à l'extérieur (paon...)	

Votre vétérinaire

Avez vous désigné un vétérinaire sanitaire ? Oui Non Ne sait pas

Si Oui indiquez ses coordonnées :

.....

Je sous-signé,

,déclare l'exactitude des informations précédentes

Date

Signature